

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 30.471.839 D.T
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -
MATRICULE FISCAL: 492586 Z/A/M/000
REGISTRE DU COMMERCE : B151092003

Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire de la Société d'Articles Hygiéniques «SAH».

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société d'articles hygiéniques « SAH »,

Nous avons l'honneur de vous inviter à se réunir le **Jeudi 12 Juin 2014 à l'hôtel Golden Tulip Gammarth,**

A- En Assemblée Générale Ordinaire à 10h, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2013 et du rapport de gestion du groupe;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2013;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2013;
4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice 2013;
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur;
7. Nomination d'un nouvel administrateur;
8. Information des fonctions de Direction occupées par le nouvel administrateur dans d'autres sociétés;
9. Pouvoirs.

B- En Assemblée Générale Extraordinaire à 11h, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification et mise en conformité légale et réglementaire des Statuts;
- 2- Pouvoirs pour Formalités.

Tous les documents afférents à ces assemblées seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis à partir du Mardi 27/05/2014.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Conseil d'Administration

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la société SAH et du groupe SAH relatifs à l'exercice 2013, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tel qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013, approuve sans réserve :

- *Les états financiers individuels de la société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total bilan de 224 473 636 TND, un total capitaux propres de 101 923 338 TND et un bénéfice net de 17 137 652 TND.*
- *Les états financiers consolidés 2013 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de 342 527 589 TND, un total des capitaux propres part du groupe de 106 754 997 TND et un bénéfice part du groupe qui s'élève à 14 292 947 TND.*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la société SAH de l'exercice clos au 31 Décembre 2013, soit 17 137 652 TND comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2013	17 137 652
Résultats reportés au 31 décembre 2013	33 785 338
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	50 922 990
Capital social après augmentation	30 471 839
10% capital social (plafond réserve légale)	3 047 184
Réserve légale au 31 décembre 2013	2 893 708
Réserve légale supplémentaire	153 476
Nombre d'action	30 471 839
Dividende par action	0,355
Dividendes à distribuer	10 817 503
Résultat à porter en résultats reportés	6 166 673
Total résultats reportés après affectation du résultat 2013	39 952 011

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de l'administrateur Monsieur Anas BEN MALEK, L'Assemblée Générale Ordinaire décide de lui renouveler son mandat pour une période de trois nouvelles années.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Monsieur Anas BEN MALEK, présent à l'Assemblée accepte le renouvellement de son mandat et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclare accepter les fonctions d'administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur..... représentant des actionnaires minoritaire pour une période de trois années.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Monsieur, présent à l'Assemblée accepte sa nomination et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclare accepter les fonctions d'administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

Monsieur, Informe L'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de Direction occupées par lui dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Et après échange de diverses questions, et plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à Heures.

LA PRESIDENTE

Madame Jalila MEZNI

LE SECRETAIRE

Monsieur Ramzi SAID